

Lyon, le 14 Janvier 2021

Madame Masclot, Directrice de l'EIC Rhône-Alpes  
78 rue de la Villette  
69425 LYON CEDEX 03

**Objet :** Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 04 Janvier 2021, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur les points suivants :

- ❖ **Formation :** Nous demandons une formation pour chaque agent pour les nombreuses évolutions réglementaires mises en place au dernier changement de la sécurité occupant une grande importance pour notre métier, alors l'établissement ne peut se permettre de faire des économies sur ce sujet. De plus, comment est prévue la restauration sur une journée de formation dans cette période sanitaire critique ?
- ❖ **Reconnaissance de notre métier :** Nous demandons une reconnaissance des compétences des agents ainsi que les efforts d'adaptation liés à la digitalisation croissante de celles-ci (GALITE, OLERON et bientôt DDICEO). Comment l'établissement compte s'y prendre sur ce sujet ?

Suite à la réunion de concertation du 06 Janvier 2021 des désaccords persistent.

Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période suivante :

**Du Mercredi 20 Janvier 2021 à 04h00 au Lundi 19 Avril 2021 à 05h00**

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

**Pour SUD-RAIL**

Emmanuel THEVENET

